



DELIBERATION N° D.2020.01.8

du Conseil communautaire du 7 janvier 2020

Paiement en ligne des factures émises par les régies de recettes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Autorisation d'adhérer au dispositif PayFiP Régies mis en place par la direction générale des finances publiques.

Date de la convocation : 20 décembre 2019

Date d'affichage : 8 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 82

Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN

Rapporteur : M. Olivier LEBRUN

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Michel BANCAL, Mme Stéphanie BANCAL, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Patrick CHARLES, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Laurent DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Claude JAMATI, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, M. Jean-Christian SCHNELL, M. François SIMEONI, M. Pierre SOUDRY, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Coralie BELMER, M. Didier BLANCHARD, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Marie DENAISON, M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Martine SCHMIT, Mme Carmise ZENON.

Mme Laurence AUGERE (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Sonia BRAU (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Frédérique KIBLER), M. Benoit DE SAINT SERNIN (pouvoir à M. François SIMEONI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Claude JAMATI), M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Philippe DEVALLOIS (pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à M. Philippe BRILLAULT), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Florence NAPOLY (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Philippe BAUD (pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5, L.2331-1 à L.2331-4,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code général des collectivités territoriales et complétant le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2018-689 du 1er août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2016-12-05 du 6 décembre 2016 relative au paiement en ligne des titres de recettes de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et à la mise en place du dispositif de paiement en ligne TIPI (titres payables en internet),

Vu le projet de convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales ;

Vu le budget principal en cours, au chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 627 : « frais bancaires »,

Vu l'avis de la commission des finances, du personnel et de l'administration générale du 18 décembre 2019.

- La Direction générale des finances publiques (DGFIP) a développé un service de paiement en ligne désormais dénommé PayFiP (et antérieurement intitulé TIPI).

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP (ex TIPI), permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer de façon dématérialisée et à distance les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public (PayFiP Titres et Rôles) mais également de régler les factures des produits locaux émises par les régies (PayFiP Régie). Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique.

Le paiement en ligne est un mode de recouvrement dont l'importance est croissante et qui complète les autres modes de recouvrement. Il présente de nombreux avantages pour les usagers, qui peuvent régler leur dette 24h/24 et 7j/7, depuis n'importe quel lieu disposant d'un accès internet. Par ailleurs, l'utilisation de ce mode de paiement dématérialisé sécurise l'encaissement des recettes et améliore leur délai et leur taux de recouvrement.

- En 2016, le Conseil communautaire a adopté une délibération relative au paiement en ligne des titres de recettes de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et à la mise en place du dispositif de paiement en ligne TIPI (titres payables sur internet), ce qui correspond au module PayFiP Titres et Rôles.
- Aujourd'hui, il est proposé au Conseil Communautaire de poursuivre cette démarche de modernisation en adhérant au dispositif PayFiP Régie. Celui-ci sera mis en place pour les factures émises par les régies de recettes pour lesquelles l'adhésion est adaptée aux modalités de fonctionnement informatique (en l'occurrence, la régie de recettes de la pépinière d'entreprises de Versailles Grand Parc) et pourrait l'être à terme à d'autres régies.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a déjà mis en place le paiement en ligne de factures de régies au moyen du portail internet de Versailles Grand Parc pour la régie de recettes de la culture et de l'enseignement musical.

L'adhésion au dispositif PayFiP Régie est gratuite et seuls les coûts de commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire sont pris en charge par la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

Afin de permettre la mise en place de ce dispositif, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et la DGFIP doivent signer une convention d'adhésion proposée par la DGFIP.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'autoriser l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au service de paiement en ligne PayFiP Régie proposée par la Direction générale des finances publiques pour les factures émises par la régie de recettes de la pépinière d'entreprises de Versailles de Grand Parc et de toute régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour laquelle ce dispositif s'avèrerait adapté ;

- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions d'adhésion pour chaque régie concernée au service de paiement en ligne PayFip Régies à intervenir entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Direction Générale des Finances Publiques, ainsi que tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 70 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.